

<p>IFSI – IFAS – IFAP</p>  <p>Centre Hospitalier Intercommunal Haute-Comté</p>	<p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>		<p>Document Sélection Auxiliaire de puériculture</p>
<p>DOSSIER D'INSCRIPTION SELECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE</p>			<p>VERSION 4</p>

DOSSIER D'INSCRIPTION

SELECTION D'ADMISSION EN FORMATION

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

2021

CLOTURE DES DOSSIERS D'ADMISSION : 11/06/2021 *(cachet de la poste faisant foi)*

QUOTA : 18 places en formation dont 1 report

AFFICHAGE DES RESULTATS : 22/06/2021 à 14H00

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté de Pontarlier : C.H.I.H.C.

Rue du Général Girod - CS 10329 - 25304 PONTARLIER CEDEX

Tél. 03 81 38 53 29- fax : 03 81 38 58 42

E-mail : ifsi@chi-hc.fr

Site internet : www.ifsipontarlier.fr



REFERENCES

L'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture :

- Vu le code du travail ;
- Vu le code de la santé publique, notamment les articles D. 4391-1 et D. 4392-1 ;
- Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 5 mars 2020
- Vu l'avis du Conseil national de l'évaluation des normes du 5 mars 2020

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
Aucune dispense d'âge n'est accordée. Il n'y a pas d'âge limite supérieur.

SELECTION DES CANDIDATS

Etude du dossier du candidat :

Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 :

Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de covid-19, l'entretien prévu à l'article 2 est supprimé. La sélection est effectuée par le seul examen du dossier.

Le dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'aide-soignant en activité professionnelle.

RESULTATS

Les résultats de la sélection en formation auxiliaire de puériculture sont publiés sur le site internet de l'IFSI de Pontarlier (www.ifsi-pontarlier.fr). Il est publié uniquement une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis au vu de la note obtenue à cette sélection.

Sont publiées uniquement les informations suivantes : nom, nom de jeune fille, prénoms.

Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, veuillez-nous en informer en cochant la case correspondante sur la fiche d'inscription.

Les résultats de la sélection sont affichés également au siège de l'institut.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Le liste des affectations définitives est transmise par le directeur de l'institut de formation à l'agence régionale de santé.

RESULTATS ADMISSION : le 22/06/2021 à 14H00

DATE DE LA PRE-RENTREE : A définir

DATE DE LA RENTREE : 30/08/2021 à 10H

LIEU : I.F.S.I - rue du Général Girod - Pontarlier

QUOTA D'ADMISSION EN FORMATION

18 places en formation auxiliaire de puériculture (dont 1 report)

ADMISSION

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 2020 n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation au premier alinéa, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments rapportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée :

- 1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- 2° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- 1° Une pièce d'identité ;
- 2° Une lettre de motivation manuscrite ;
- 3° Un curriculum vitae ;
- 4° Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
- 5° Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- 6° Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- 7° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- 8° Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation de niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- 9° Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- 10° La fiche d'inscription complétée et signée ;
- 11° Une enveloppe autocollante format 11X22, timbrée au tarif prioritaire (timbre rouge) en vigueur pour 20g, libellée à votre nom et adresse.

DEPOT DU DOSSIER

Vous pouvez déposer votre dossier directement auprès de l'institut ou l'envoyer par courrier en recommandé avec accusé réception.

La clôture des inscriptions est fixée au **25/05/2021 (cachet de la poste faisant foi)**.

PRISE EN CHARGE DU COUT DE FORMATION

1) Vous êtes actuellement salarié(e)

Il vous appartient de vous adresser dès maintenant à votre employeur afin d'accomplir les formalités nécessaires à l'obtention d'un congé de formation et à la prise en charge du coût de la formation (soit par le biais d'un C.I.F., soit par le biais de la promotion professionnelle).

2) Vous poursuivez vos études

* Le coût de la formation sera pris en charge par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à l'exception d'une quote-part personnelle, révisée chaque année. (Pour information en 2020, ce coût s'élevait à 184 €.)

3) Si vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi

* Le coût de la formation pourrait être pris en charge par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et Pôle Emploi (à l'exception de la quote-part personnelle, révisée chaque année). Vous devrez contacter rapidement votre conseiller Pôle Emploi afin qu'il valide votre projet.

4) Vous devrez autofinancer le coût de votre formation si :

- vous avez bénéficié d'une qualification professionnelle dans les deux ans précédant l'entrée en formation
- vous êtes titulaire d'un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social
- vous êtes fonctionnaire ou titulaire en activité, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congés sans traitement, démissionnaire
- vous recevez une allocation d'étude versée par un Centre Hospitalier ou un employeur
- vous êtes démissionnaire d'un CDI dans les 4 mois avant l'entrée en formation
- vous êtes en congé parental
- vous êtes redoublant

**Sous réserve de modification des modalités de prise en charge financière de la région Bourgogne Franche-Comté et de Pôle Emploi.*

Ce coût de formation sera communiqué ultérieurement.



FICHE D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN
FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
SESSION 2021

Civilité : Monsieur Madame **Sexe** : Masculin Féminin

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Autres Prénoms : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ **Lieu** : _____ **Département** : _____

Nationalité : _____

Tél. fixe : _____ **Tél. Portable** : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville** : _____

Adresse mail : _____

Situation actuelle :

- Cursus scolaire – Diplôme préparé** : _____
- Préparation concours** : **Date préparation** : _____ **Lieu de préparation** : _____
- Demandeur d'emploi N° identifiant** : _____ **Date d'inscription** : _____
- Salarié(e)** **CDI** **CDD** **Autre contrat** : _____
- Autre situation** : _____

Diplôme(s) obtenu(s) :

- Aucun diplôme**
- Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau V – Intitulé du diplôme** : _____
- Baccalauréat – Série** : _____ **Année** : _____
- Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV – Intitulé du diplôme** : _____
- Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu**
- Autre** : _____

J'accepte la diffusion de mes coordonnées (nom/prénom) sur le site Internet de l'IFSI de Pontarlier, lors de la publication des résultats

Je n'accepte pas la diffusion de mes coordonnées sur le site Internet de l'IFSI de Pontarlier, lors de la publication des résultats

A : _____ **Le** : _____ **Signature** :